

TOURNOI DEPARTEMENTAL DE L'EPEV TENNIS DE TABLE

Gymnase Intercommunal Marcel Pagnol
Route de Macquelines
60620 BETZ

REGLEMENT

Dimanche 12 Mai 2024

Les tableaux et horaires

:

Dimanche

A : Inférieur à 700 pts	08h00 (<i>Poules</i>)
B : Inférieur à 900 pts	10h00 (<i>Poules</i>)
C : Entre 700 pts et 1100 pts	09h00 (<i>Poules</i>)
D : Entre 900 pts et 1500 pts	11h00 (<i>Poules</i>)
E : Open	12h00 (<i>Poules</i>)
F : Non Licencié / Promo	14h30 (<i>Poules</i>)

- ART.1 :** Ce tournoi est ouvert à tous les joueurs et joueuses licenciés compétitions de la saison 2023/2024 et aux non- licenciés ou licenciés loisirs pour le tableau F.
Les tableaux A, B, C, D, E se déroulent selon les règles de la FFTT.
Pour le tableau particulier F voir les **ART.11**.
- ART.2 :** Les parties des tableaux A, B, C, D, E se jouent au meilleur des 5 manches.
- ART.3 :** Chaque joueur ne peut s'inscrire que dans un maximum de 2 tableaux + Open.
Le nombre d'inscrits par tableau est limité à 48 joueurs ou joueuses pour les tableaux A, B, C, D, E.
Le nombre d'inscrits pour tableau F est limité à 24 joueurs ou joueuses.
- ART.4 :** Les dames sont admises dans tous les tableaux en fonction de leurs points au classement officiel FFTT.
- ART.5 :** Le pointage est effectué jusqu'à 30 minutes avant l'horaire de début de chaque tableau.
Au-delà le joueur est considéré absent et supprimé du tableau.
- ART.6 :** **En cas de forfait non-excusee ou d'absence non-excusee, la commission sportive competente appliquera l'article IV.202.2 du Règlement Généraux – 2023, page 111 sur votre partie non jouée et vous perdrez les points classement que vous auriez dû perdre si vous aviez participé et perdu cette partie.**
- ART.7 :** Une tenue et un esprit sportif sont de rigueur. Dans le cas contraire, les organisateurs, en accord avec le juge arbitre, se réservent le droit d'exclure tout joueur du tournoi.
- ART.8 :** Le joueur vainqueur de sa partie est tenu de ramener le résultat ainsi que la balle à la table d'arbitrage. Tout joueur doit obligatoirement arbitrer la rencontre pour laquelle il est désigné ; en cas de refus, il est simplement éliminé du tournoi sur l'ensemble des tableaux dans lesquels il est inscrit.
- ART.9 :** Pour tous les tableaux A, B, C, D, E, F des poules de 3 joueurs ou joueuses sont privilégiés.
- ART.10 :** Pour les tableaux A, B, C, D, E Le joueur terminant 3^{ème} de sa poule est éliminé et la compétition se déroule ensuite par élimination directe.
Pour le tableau F, l'ensemble des joueurs sont qualifiés et intégrés dans un tableau à classement intégral.
- ART.11 :** Le tableau non licenciés (F) est ouvert aux joueuses et joueurs non licenciés (un pass tournoi est créé au moment de l'inscription), un certificat médical de moins de six mois doit être présenté.
Il est également ouvert aux joueuses et joueurs avec une licence promotionnelle de la saison 2023/2024.
- ART.12:** Les dotations et récompenses, d'un montant total de 1'500 €, **peuvent être modifiées si le nombre des inscriptions par tableau est inférieur à 24 joueurs.**
- ART.13 :** Les droits d'inscription des tableaux A, B, C, D, E sont de 8€.
Les droits d'inscription du tableaux F est de 5€.
Les 25 premiers inscrits auront le droit à un tee-shirt lors de la remise des dossards.
- ART.14 :** Les inscriptions doivent parvenir au plus tard le **vendredi 10 mai 2024 à midi** :
⇒ soit en ligne en suivant ce lien : <https://forms.gle/1ZtrM1gp71c2RseY6>

⇒ soit auprès de

BONNINGRE Quentin

06.49.78.28.01

gboningre@outlook.fr

ART.15 : Le tirage au sort des poules a lieu le **vendredi 10 mai 2024, à 20h à BETZ.**

ART.16 : Le tournoi est homologué sous le numéro : N° 1784/2023-D

ART.17 : Les organisateurs peuvent avec l'accord du juge arbitre apporter au présent règlement toutes les modifications nécessaires au bon déroulement de l'épreuve.

Les réclamations ne sont recevables que par le juge arbitre qui, après examen immédiat, rend les décisions sans appel.

ART.18 : Le comité d'organisation décline toute responsabilité civile et pénale pour les accidents corporels et matériels ainsi que pour toutes disparitions d'effets personnels.

ART.19 : Il n'y a pas d'interruption les midis, buvette et repas sur place.

ART.20 : La compétition se joue avec des balles 3 étoiles de la marque **NITTAKU 3* SD 40+** plastiques homologuées ITTF fournies par les organisateurs.

Le tournoi se joue sur 20 tables JOOLA.

ART.21 : Dans tous les cas de détérioration, les frais de réparation seront supportés par celui ou celle qui en est l'auteur.

ART.22 : Le juge arbitre du tournoi est **M. BONNINGRE Quentin.**

Sportivement.

Le Comité d'organisation